

Forêt domaniale de Montmorency

26 mai 2015

Coupes 2015

LA FORET DOMANIALE DE MONTMORENCY



Vaste massif de 2000 hectares situé dans le Val d'Oise, il est composé à 70% de châtaigniers.

Il est riche de 372 espèces végétales dont certaines sont protégées comme l'Osmonde royale, de deux réserves biologiques dirigées (zones protégées) : la Cailleuse et le Nid d'aigle.

Cette forêt est très fréquentée avec 5 millions de visites par an.

La forêt produit du bois. Le châtaignier est utilisé, pour les plus beaux arbres, dans la fabrication de bardage, parquets, lames de terrasse, piquets, bardeaux.

Afin de bien intégrer les attentes du public parfois inquiet des pratiques forestières, l'ONF a révisé l'aménagement de la forêt. Il donne priorité aux paysages sans oublier le renouvellement de la forêt.

La révision de l'aménagement est en cours d'approbation

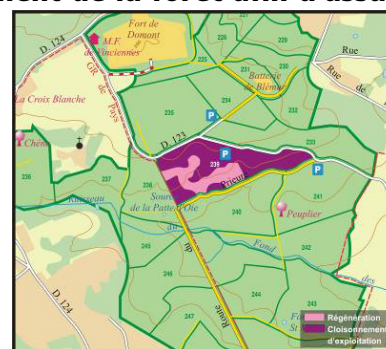
L'ONF renouvelle les arbres de la forêt de Montmorency

La forêt domaniale de Montmorency est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période de 2004-2023.

Celui-ci prévoit une intervention sur la parcelle 239 située sur le territoire de Piscop.

Elle contribuera au renouvellement de la forêt afin d'assurer sa pérennité.

La parcelle 239 va bénéficier d'une nouvelle génération d'arbres



La parcelle 239 est bordée par la D123 et la route du Prieuré qui est très fréquentée.

Sur cette parcelle, un dépérissement important des châtaigniers a été constaté sur certaines zones.

Une **coupe de régénération** appelée coupe rase est prévue sur 4,21 hectares. Elle consiste à couper tous les arbres, ce qui va permettre à une nouvelle génération d'arbres de repartir.

Illustration d'une coupe de régénération



Une forêt d'arbres vieillissants

Les arbres arrivés à maturité sont coupés

Une forêt renouvelée

Forêt domaniale de Montmorency

26 mai 2015

Coupes 2015

La régénération de la forêt

En général, le forestier s'emploie à régénérer la forêt à partir de la germination naturelle des graines des plus beaux arbres (semenciers) se trouvant en place. On appelle cela la **régénération naturelle**.

Cependant, lorsque la régénération naturelle est impossible (arbres trop vieux ou absents) ou s'il y a nécessité de changer d'essence forestière, il met en oeuvre une **régénération artificielle**. Dans ce cas, la nouvelle forêt sera issue d'une plantation de très jeunes arbres, réalisée de main d'hommes. C'est le cas de la parcelle 239.

Afin de préserver le paysage forestier, la forme du parquet de régénération a été étudiée en détail. En particulier, l'ONF maintiendra des bouquets d'arbres de 0,5 hectare le long de la route du Prieuré. Cela va permettre l'alternance de vues ouvertes et fermées.

Suite à la coupe rase, l'ONF procédera à la plantation de chênes, mélangés à des arbres fruitiers.

Merisiers, alisiers, pommiers... seront plantés à côté des chênes pour favoriser la biodiversité de la forêt.

Auparavant, après la coupe, une opération de broyage de la végétation existante permettra de préparer le sol à la plantation.

Celle-ci sera protégée de la dent des cervidés et des lapins grâce à des protections individuelles appelées manchons.



Plantations

Parallèlement, des chemins réservés à la circulation des engins forestiers vont être aménagés dans la parcelle 239

Appelés « cloisonnements d'exploitation », ces chemins d'accès régulièrement espacés, facilitent la circulation des engins forestiers, préservent les sols et réduisent les impacts qui peuvent être causés sur les jeunes arbres.



Exemple de « cloisonnements d'exploitation »

Utilisation du bois

Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF. Selon leurs qualités, ils seront utilisés pour de la trituration (fabrication de panneaux de particules), en bois de chauffage, bois d'industrie ou bois d'oeuvre pour les produits de qualité.

Forêt domaniale de Montmorency

26 mai 2015

Coupes 2015

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public.



Le bois est entreposé en bordure de chemin

Ces interventions sont programmées au 2^{ème} semestre 2015 pour une durée de plusieurs mois

Ces coupes seront **réalisées en « bois façonné »** c'est-à-dire par l'ONF. Cela permet de mieux respecter le calendrier de réalisation et la remise en état des chemins.

L'exploitation se fera par une **abatteuse** : cet engin forestier est utilisé pour les opérations de coupe, d'ébranchage et tronçonnage. Elle coupe les arbres mécaniquement. Son bras de 9 mètres permet d'atteindre les arbres sans aller au pied de ceux-ci et ramène les produits (billons de bois de chauffage, bois d'industrie ou grumes), le long des chemins d'exploitation.

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

Ces travaux vont engendrer temporairement un certain nombre de désagréments pour le promeneur

- Le paysage sera modifié puisque des arbres seront coupés.
- La parcelle en question sera interdite au public du fait de l'exploitation en cours qui est dangereuse.
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables.
- Le bois restera à terre dans la parcelle puis il sera stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.

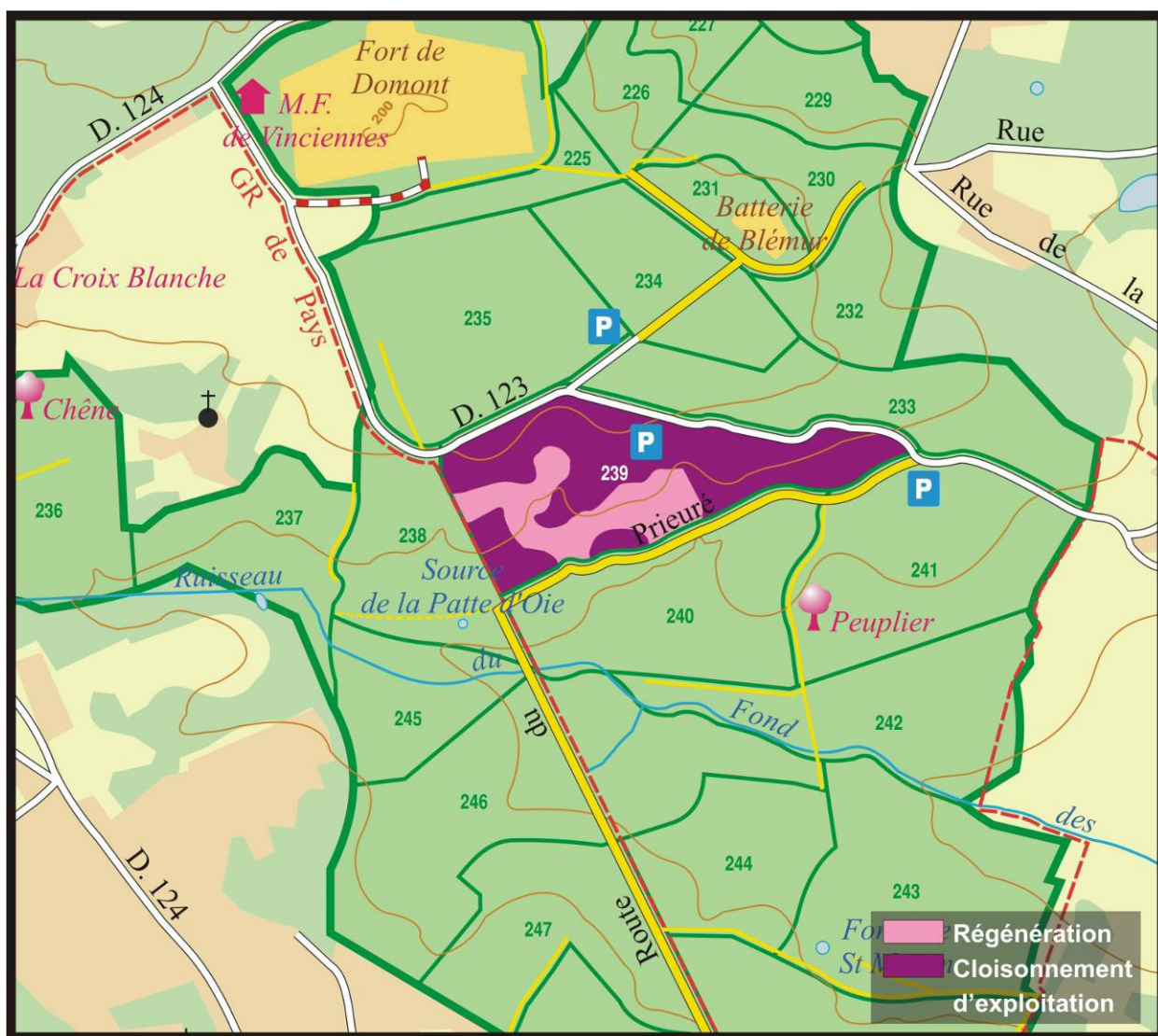
L'exploitation du bois fait partie de la vie de la forêt.

Forêt domaniale de Montmorency

26 mai 2015

Coupes 2015

Plan de la coupe parcelle 239 forêt domaniale de Montmorency



ONF – Agence de Versailles
27 rue Edouard Charton
78000 Versailles
[www.onf.fr /en foret de Montmorency](http://www.onf.fr/en_foret_de_Montmorency)

Contact ONF agence

Séverine Rouet
severine.rouet@onf.fr
01 34 83 63 57

Contact ONF UT du Val d'Oise

Domaine de Bois Corbon
Route Forestière des Parquets
95390 Saint-Prix